

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
MONSIEUR MITCHELL SHARP,
À L'APPEL DES MOTIONS DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES,
LE 24 JANVIER 1973

"VIET-NAM"

Monsieur l'Orateur,

Hier soir, le Président Nixon a annoncé qu'un cessez-le-feu avait été conclu au Viet-Nam. Le Gouvernement, comme d'ailleurs tous les députés ci-présents et la population canadienne, éprouve un sentiment de profonde soulagement et de profonde gratitude à l'annonce de cette nouvelle d'une importance historique. Il semble bien qu'un accord sur la cessation des combats a été conclu et que la voie de la paix va s'ouvrir au Viet-Nam. Tous les Canadiens s'en réjouissent.

Il faut maintenant décider de l'apport que doit faire le Canada pour que la paix s'établisse effectivement au Viet-Nam. Qu'avons-nous intérêt à faire? Que pouvons-nous faire avec le plus d'efficacité? Telles sont les questions qui se posent à nous.

Le Canada, croyons-nous, veut aussi contribuer à l'immense tâche de fournir des secours au Viet-Nam et de permettre au pays de se reconstruire. Le Gouvernement a déjà annoncé son intention de travailler dans ce sens. La destruction est grande, tant au Nord qu'au Sud. Le Canada a déjà fourni de l'aide au Viet-Nam du Sud mais jamais encore a-t-il pu le faire au Viet-Nam du Nord. Le Gouvernement ne sait pas encore quel rôle on pourra demander au Canada de jouer; nous ne savons pas non plus comment un programme canadien élargi pourrait trouver sa place dans le cadre des efforts des autres pays et des organisations internationales. Nous allons devoir trouver les réponses à ces questions dès que le Viet-Nam connaîtra des conditions où l'aide puisse être dispensée avec efficacité. Comme toujours, nous allons offrir les services que nous sommes le mieux en mesure de rendre. Nous sommes disposés à participer à cette tâche partout au Viet-Nam où l'on voudra bien nous accueillir et où nous pourrions nous rendre utiles.

Le 2 novembre dernier, au moment où un accord de cessez-le-feu semblait imminent, le Gouvernement a fait une proposition. Cette proposition avait pour objet de répondre au désir apparent des parties de voir une présence internationale immédiatement sur le terrain à compter du moment du cessez-le-feu. Le Canada était prêt à mettre à la disposition du nouvel organisme de surveillance internationale, dans un premier temps, la Délégation du Canada près la Commission internationale pour la Surveillance et le Contrôle au Viet-Nam, appelée couramment la CISC, élargie au besoin.

Ce que nous recherchions, c'était de permettre que les premières dispositions touchant le cessez-le-feu puissent être appliquées sans délai si tel était le désir des parties.

Or c'est bien ainsi que le problème se pose aujourd'hui.

Par la suite, le Gouvernement a énoncé publiquement les conditions et les observations au sujet desquelles il voudrait recevoir des garanties avant de décider de sa pleine participation à une nouvelle commission. Il a fait savoir aux parties quelles étaient ces conditions.

Nous venons tout juste de recevoir les documents qui énoncent l'accord conclu entre les Etats-Unis et le Viet-Nam du Nord. Nous n'avons pas encore eu le temps de les étudier avec tout le soin qu'ils méritent. Toutefois, il semble bien à première vue que les conditions et les observations dont nous avons fait part aux parties ont contribué de quelque façon aux termes et conditions convenus qui régiraient l'établissement d'une nouvelle commission.

Les documents en question sont complexes et importants. Nous ne serons pas en mesure de dire dans quelle mesure ils satisfont à nos conditions

tant que nous ne les aurons pas étudiés en détail. Nous savons déjà qu'il ne nous est pas possible de répondre immédiatement à cette question, ne serait-ce que parce que ces documents ont été paraphés jusqu'à présent par deux des parties seulement. Les quatre parties les signeront seulement samedi de cette semaine, soit quelques heures à peine avant que ne commence la présence internationale que l'accord envisage.

En résumé, la situation est la suivante: le Gouvernement se trouve devant un choix à faire. Il peut accepter, en faisant toutes les réserves nécessaires, le rôle que les parties ont défini. Nous sommes capables d'agir en ce sens. Mais, pour ce faire, il nous faudrait engager la participation à part entière du Canada avant de savoir avec certitude dans quelle mesure les conditions posées par le Canada sont satisfaites. A l'autre extrême, nous pourrions refuser notre participation parce que nous ne savons pas encore dans quelle mesure ces conditions sont satisfaites. Mais nous risquerions par là de faire obstacle à la cessation des hostilités, que tous les Canadiens désirent ardemment.

Le Gouvernement a conclu qu'il lui faut rejeter ces deux extrêmes. Il a donc décidé que, lorsque les documents auront été acceptés par chacune des quatre parties et que chacune des quatre parties aura clairement fait appel à la participation du Canada, le Gouvernement confirmera alors que le Canada est disposé à une participation initiale. Cette participation initiale sera conforme à la position annoncée le 2 novembre dernier. Le Canada sera disposé à jouer ce rôle restreint pendant une période initiale de soixante jours. Le Canada sera disposé, pendant cette période, à faire de son mieux pour se décharger des obligations qu'entraînerait le titre de membre à part entière de la nouvelle commission. Une réponse complète et officielle à l'invitation à être membre à part entière devra cependant être précédée d'un certain nombre de choses. Il devra d'abord y avoir une étude et une analyse très fouillées de tous les accords et de la nature exacte de l'engagement des parties à l'égard de ces accords. Il faudra aussi que nous ayons d'abord dégagé les leçons de notre participation aux premiers travaux de la commission. Ce n'est un secret pour personne que nous avons des réserves sérieuses sur le rôle qu'on nous demande d'entreprendre. Avant de rendre une décision définitive, nous devons encore porter un jugement quant à la mesure où nos doutes auront été confirmés ou non par la réalité. Nous allons formuler ce jugement pendant la période initiale de notre participation et notre réponse complète à l'invitation sera donnée, avec toutes les réserves que nous pourrions juger nécessaires, avant la fin de la période de soixante jours.

D'ici là, il ne doit pas y avoir d'équivoque au sujet du rôle que le Canada va jouer au Viet-Nam. Nous ne serons pas chargés de maintenir nous-mêmes la paix; cela appartient aux parties au cessez-le-feu. Ce que nous pourrions faire, c'est de voir comment les parties se déchargeront des obligations qu'il leur sont faites par le cessez-le-feu et de faire rapport sur ce que nous verrons. De temps à autre, nous pourrions jouer un rôle utile de médiateur. Mais il ne dépend pas de nous que la paix règne ou non au Viet-Nam. Si les parties agissent conformément à leurs obligations, la paix pourra régner; s'ils ne le font pas, rien de ce que pourra faire le Canada ou n'importe quel autre pays membre de la Commission n'empêchera la violation du cessez-le-feu.

Le Gouvernement veut que ces décisions provisoires soient étudiées par le Parlement. Il présentera une résolution pour engager le débat. D'ici là, il communiquera le texte des documents relatifs au cessez-le-feu le plus tôt possible à tous les partis qui sont représentés aux Communes. Lorsque tout le monde aura eu une période de temps raisonnable pour étudier ces

textes, le moment du débat sera déterminé par une entente entre les leaders de la Chambre. Le Gouvernement, quant à lui, est disposé à ce que ce débat ait lieu au cours de la semaine prochaine.

Monsieur l'Orateur, le peuple du Viet-Nam a été la victime, au delà de toute mesure, d'une tragédie aux proportions indescriptibles. Tous les Canadiens espèrent que le cessez-le-feu aboutira à une paix durable. Le moins que nous puissions faire, c'est de rechercher les moyens d'apporter une contribution efficace à une telle paix et à la reconstruction de cette région éprouvée.